

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2014 – Convocation du 10/04/2014

Compte rendu affiché le 25/04/2014

Président de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Ghariba AKROUCHE

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Alain MARTIN-RABAUD, Ghariba AKROUCHE, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Vincent VIVO, Sylvie MYARD.

Absente représentée

Béatrice THONY par Marc RODRIGUEZ.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	28
Votants	29

Objet : Désignation de représentants au S.R.D.C.

La commune adhère au Syndicat Rhodanien du Câble pour un câblage de qualité des foyers neuvillois. À ce titre, elle doit désigner par élection au scrutin secret, ses délégués (2 titulaires, 2 suppléants) conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les candidats ayant été invités à se faire connaître, les candidatures suivantes sont enregistrées :

Titulaires : Marc RODRIGUEZ et Marc GRAZIANA

Suppléants : Laurent BUFFARD et Bernard SABATIER

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats de l'élection du Conseil Municipal du 30 mars 2014,
- **PROCÈDE** à l'élection au scrutin secret des délégués de la commune au Syndicat Rhodanien du Câble et constate les résultats suivants :

Marc RODRIGUEZ (27 voix/2 abstentions), Marc GRAZIANA (27 voix/2 abstentions), Laurent BUFFARD (23 voix/6 abstentions) et Bernard SABATIER (23 voix/6 abstentions) obtiennent la majorité absolue.

- **DESIGNE** en conséquence Marc RODRIGUEZ et Marc GRAZIANA en tant que délégués titulaires ; Laurent BUFFARD et Bernard SABATIER en tant que délégués suppléants pour siéger au Syndicat Rhodanien du Câble,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-sur-Saône, le 17 avril 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 22/04/2014
- Publication ou affichage le 22/04/2014

Valérie GLATARD, Maire.





